

Paris, le 24 juillet 2023

Monsieur le Ministre au secours : c'est la médecine libérale qu'on asphyxie

Depuis deux ans les Spécialistes CSMF se font l'écho de l'inquiétude de nos confrères libéraux devant le blocage des honoraires, l'explosion des charges et les diminutions d'activités en établissement de santé.

Nous avons alerté le ministère et la CNAM sur la situation préoccupante de la médecine libérale dans le contexte inflationniste et la nécessaire mise à niveau de la valeur des consultations et des actes techniques. C'est ce que nous portons lors des négociations conventionnelles avec une hiérarchisation des actes de consultation permettant une revalorisation qui n'était qu'une prise en compte de l'inflation subie depuis 2017 (20%). La revalorisation du point travail était également une demande des Spécialistes CSMF pour permettre aux entreprises médicales de tenir devant l'augmentation importantes des charges. Nous avons également demandé que des mesures adaptées soient prises pour que les médecins libéraux exerçant en établissement de santé puissent prendre en charge les patients sans subir des fermetures des plateaux techniques imposées par les directions des cliniques.

Nous n'avons pas été entendu.

Aujourd'hui la publication des revenus des médecins libéraux de 2022 fait apparaitre au grand jour les conséquences de cette volonté de sanctionner la médecine de ville.

Selon les données fournies par l'Union nationale des associations de gestion agréées (Unasa) et publiées hier, la baisse des revenus (BNC) des médecins spécialistes en médecine générale est de -7% et la baisse des revenus des autres spécialités entre -9,2% et -4%..

Il faut noter que cette baisse de bénéfice se fait avec une activité constante voire supérieure montrant l'implication des médecins libéraux pour favoriser l'accès aux soins.

Ce sont les charges qui ont très nettement augmenté, y compris les impôts et taxes qui sont passés de 4,2% à 5%. Les augmentations des tarifs de l'énergie, des salaires, des consommables, des assurances et des prestataires ont largement contribué à cette augmentation de charges et donc à cette diminution des bénéfices.

Cette baisse de revenus dans un contexte inflationniste de 5,2% entraine une perte du pouvoir d'achat encore plus conséquente ce qui met en difficulté les entreprises médicales des spécialistes. Des licenciements et des retards d'investissements sont à craindre, ce qui va aggraver les difficultés d'accès soins en ne permettant pas de dégager du temps médical à l'aide de nouveaux moyens humains (assistants médicaux) ou matériels.



On diminue l'attractivité de la médecine libérale qui pourtant assure 80% des consultations et 75% des actes techniques et on risque de favoriser des départs vers des activités salariées.

Les Spécialistes CSMF demandent au nouveau Ministre de la Santé M Aurélien Rousseau de prendre en considération ces données pour qu'il y ait une reprise rapide d'une négociation conventionnelle qui permette de reconnaître la place de la médecine libérale, de valoriser l'expertise médicale à sa juste valeur et d'encourager le développement des entreprises médicales capables d'investir dans des moyens humains et matériels pour favoriser l'accès aux soins et maintenir la qualité de notre médecine.

Monsieur le Ministre il faut nous faire confiance et donner les moyens aux syndicats de médecins libéraux de construire rapidement une convention qui permette aux praticiens d'être pleinement au service de nos concitoyens en favorisant l'accès aux soins. Vous avez montré votre pragmatisme lors de l'épidémie de Covid-19. Gardez cette approche pour que la médecine libérale ne soit pas sacrifiée sur l'autel de l'austérité. Vous le savez bien, l'accès aux soins se fera avec la médecine libérale ou ne se fera pas.

**Docteur Bruno Perrouty
Président Les Spécialistes CSMF
Contact presse 06 42 26 63 73**